
Lettre
du
JOURNAL DE GENEVE ET GAZETTE DE LAUSANNE

Lecture

HENRY DUNANT – La croix d'un homme

**Corinne CHAPONNIERE, préface de Rony Brauman,
Editions Perrin, Paris 2010, 519 pages**

Ce qui frappe d'emblée dans la personnalité de Dunant (1828-1910), c'est la distinction élitiste du personnage. Issu d'une famille genevoise patricienne, il unit l'élégance naturelle à la prestance morale et religieuse d'un enfant du Réveil nourri de la Bible, de la prière, fervent de charité active. Il est parmi les fondateurs à Genève des Unions chrétiennes de jeunes gens. Si le collègue Calvin ne le retient pas au vu de résultats scolaires médiocres, le virus de la banque le tient en 1849 comme commis chez Lullin et Sautter qui sont, cela s'entend, sur la même longueur d'onde que lui, tant sur le plan de la fertilisation des fonds que celui de la propagation de la foi. D'où la Compagnie genevoise des colonies suisses de Sétif, concessionnaire par la grâce de Napoléon III de terrains, totalisant 20.000 hectares, qui doivent être peuplés de plusieurs centaines de colons, en vue d'une exploitation rationnelle, moderne et fructueuse. Dès lors, commence la longue et dure saga de Dunant en Algérie. Il y mettra autant de passion que d'ardeur aux prises avec d'énormes difficultés administratives, financières, techniques où il engloutira des fortunes, celle de ses proches et de tiers. Il a cru en ses capacités d'entregent et de solidarité de classe des élites de Genève, de France et d'ailleurs. Dans toutes ses démarches et entreprises, il est difficile de distinguer à coup sûr les visées altruistes et les arrière-pensées de profit personnel. Sa philosophie pratique le pousse à cultiver les personnes socialement bien placées, influentes et riches. D'où sa quête inlassable d'une entrevue avec Napoléon III en Italie pendant la guerre avec l'Autriche pour obtenir des concessions accrues en Algérie. Et c'est là qu'a eu lieu le 24 juin 1859 la bataille de Solferino, dont les flots de sang ont profondément marqué Dunant, et, en 1862, la publication d'« Un souvenir de Solferino ». L'idée cardinale de notre héros est la protection par le droit international de toute personne, officielle ou non, se vouant aux victimes de la guerre. Gustave Moynier, juriste genevois, président de la Société genevoise d'utilité publique, suggère que cette société examine les vues de Dunant en créant une commission qui, le 17 février 1863, se transforme en « Comité international et permanent de secours aux militaires blessés en temps de guerre » qui, en 1875 s'appellera « Comité international de la Croix-Rouge », ou CICR, tel qu'il existe et agit à présent. En font partie le général Dufour, les médecins Louis Appia et Théodore Maunoir, Gustave Moynier et Henry Dunant, secrétaire. De fil en aiguille, le CICR prend corps et âme. En août 1864, un congrès se tient à Genève où s'élabore la Convention de Genève qui sera reconnue et adoptée au total par une trentaine d'Etats. L'idée de Dunant triomphe. Dans le même temps, ses affaires d'Algérie le mènent à la faillite, ce qui entraîne sa démission du Comité et son départ de Genève. Nul n'est prophète universel en son pays.

Au-delà de la misère morale de notre héros qu'atteint la manie de la persécution jusque dans son refuge d'Appenzell, le prix Nobel de la paix en 1901 met un baiser de paix éternelle sur celui qui avait proscrit tout service religieux. P.E.